



Date: 2 septembre 2009

AVIS DE VACANCE

<p>Titre: Expert juridique spécialiste de la régulation des télécommunications</p> <p>Pays: Guinée</p> <p>Lieu d'affectation: Conakry</p>	<p>Type de nomination: Expert principal-P.5</p> <p>Durée de la nomination: 15 jours à domicile et 10 jours à Conakry</p> <p>Début de la mission: 5 octobre 2009</p>	<p>No. de Poste (Réf.): HIPSSA/WA-1/GN/NAT</p> <p>Date limite pour postuler: 21 septembre 2009</p> <p>Les candidatures féminines sont encouragées</p>
--	--	--

Fonctions:

Introduction

Le projet HIPSSA (Harmonisation of ICT Policies in Sub-Sahara Africa) pour l'harmonisation des politiques, législations et réglementations des TIC en Afrique sub-saharienne reprend à plus grande échelle les objectifs d'un précédent projet commun à la Commission Européenne et l'UIT en Afrique de l'Ouest qui a conduit à l'adoption par la CEDEAO des Actes additionnels sur les Télécommunications. Il répond aux défis réglementaires rencontrés par les pays bénéficiaires pour créer un environnement propice à des investissements massifs dans les infrastructures et les applications des TIC. Il répond également aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires en termes de renforcement des capacités en matière de régulation des télécommunications et de « e-readiness ».

- Appuyer le développement et la mise en œuvre de politiques et réglementations harmonisées par les organisations régionales et sous-régionales
- Développer et promouvoir des politiques et réglementations du marché des TIC pour chaque pays d'Afrique subsaharienne
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des TIC à travers des actions ciblées de formation et des mesures de partage des connaissances

Description des tâches:

Le consultant travaillera sous la supervision du Chef de Projet UIT-CE pour l'harmonisation des politiques des TIC dans les pays ACP, sous la direction du Coordonnateur de Projet HIPSSA et en étroite collaboration avec les Autorités nationales de la Guinée, le Bureau Régional de l'UIT pour l'Afrique, en particulier le Bureau de Zone pour l'Afrique de l'Ouest, l'unité de l'Environnement Réglementaire et de Marché (RME), l'unité de des Applications TIC et Cyber-sécurité (CYB), l'unité de Renforcement des Capacités Humaines (HCB) de l'UIT-D et les responsables du secteur des télécommunications et des TIC des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le consultant assistera les Autorités nationales de la Guinée dans la transposition en droit national des textes communautaires (actes additionnels et directives) de la CEDEAO et de l'UEMOA pour les télécommunications et les TIC et conduira un atelier de formation sur les dispositions législatives et réglementaires nouvellement introduites.

Est entendu par transposition, l'opération par laquelle un État membre de la CEDEAO ou de l'UEMOA, destinataire d'un acte additionnel ou d'une directive, procède à l'adoption de toutes les mesures nécessaires à son incorporation effective dans l'ordre juridique national par les véhicules normatifs appropriés. Elle exige, d'une part, l'insertion en droit national de l'ensemble du contenu normatif du texte communautaire et, d'autre part, qu'il soit procédé à la totalité des abrogations et modifications nécessaires en vue d'assurer la meilleure articulation entre la norme nationale de transposition et le droit interne préexistant.

Par ailleurs, la transposition doit être opérée dans le respect de la hiérarchie des normes et de la répartition des matières entre loi et règlement. La transposition peut ainsi être opérée pour partie par la loi et pour partie par la voie réglementaire (décret voire arrêté).

Le consultant effectuera les tâches suivantes, en étroite collaboration avec l'expert international en affaires réglementaires des télécommunications et des TIC:

A) Travail à domicile (10 jours pour la transposition et 5 jours pour la préparation des supports de formation)

- Evaluer la situation actuelle du cadre juridique national des télécommunications et des TIC de la Guinée et identifier les lois et tout autre texte réglementaire non conformes aux textes communautaires et aux objectifs de la politique ou stratégie nationale¹ pour le développement des télécommunications et des TIC en Guinée telle qu'éventuellement le « National Information and Communication Infrastructure (NICI) plan » développé avec le soutien de l'UNECA. Le consultant préparera dans cette perspective une fiche d'impact juridique. Cette étude d'impact juridique comprendra un avis sur le principe du texte, un tableau comparatif des dispositions communautaires et nationales ainsi qu'une courte note de droit comparé. Elle s'efforcera également d'identifier les difficultés que pourrait soulever la transposition en droit national des dispositions des textes communautaires;
- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et des Directives de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la législation nationale en fournissant notamment les différentes dates importantes des calendriers gouvernemental et parlementaire pour fixer le calendrier de mise en œuvre.
- S'assurer de la conformité des amendements au cadre juridique et aux statuts de l'organe de régulation intégrant les dispositions des Actes additionnels de la CEDEAO et des Directives de la CEDEAO et de l'UEMOA, proposés par le consultant international, avec les autres parties du droit national (droit privé, droit de la concurrence, droit pénal, droit administratif, etc.) et transmettre un avis de conformité au consultant international avant transmission au CNTT de la proposition de mise à jour de la législation et de la réglementation nationales.
- Pendant les trois semaines précédant l'atelier de validation et d'adoption, le consultant national ainsi que son homologue international se tiendront à la disposition des membres du CNTT pour répondre à leurs questions. Le cas échéant, l'UIT se chargera d'organiser une ou plusieurs conférences téléphoniques;
- Préparer les supports de formation sur les sujets réglementaires sélectionnés, en concertation avec l'équipe du projet UIT-CE et le CNTT, parmi ceux couverts par le cadre juridique mis à jour: statuts de l'organe de régulation, octroi de licences et autorisations, service et accès universels, gestion des ressources rares telles que les fréquences et la numérotation, interconnexion et cyber-sécurité en prenant en compte le matériel mis à disposition par l'UIT (documents de référence publiés par les unités RME, CYB et HCB de l'UIT-D, « ICT Regulation Toolkit », supports de formation du projet UIT-CE en Afrique de l'Ouest, etc.);
- Présenter et discuter avec l'UIT le rapport de mission d'évaluation, la fiche d'impact juridique l'avis de conformité des amendements au cadre juridique existant et aux statuts de l'organe de régulation, les supports de formation, le projet de rapport final et y incorporer commentaires et recommandations ;
- Faire le suivi et informer l'UIT, la CEDEAO et l'UEMOA de la progression du processus de transposition jusqu'à son achèvement;
- Exécuter toute autre tâche requise par la mission et approuvée par l'équipe du projet UIT-CE.

B) Travail à Conakry (3 jours de mission puis 2 jours pour adoption et 5 jours de formation)

- Rencontrer, lors d'une première mission d'évaluation, les Autorités nationales de la Guinée, en particulier les membres du CNTT composé entre autres de représentants du ministère en charge des télécommunications et des TIC², de l'organe national de régulation des télécommunications et des TIC³, des opérateurs de télécommunications et fournisseurs de services de communications électroniques, des autorités judiciaires et des assemblées parlementaires en compagnie de l'expert international en affaires réglementaires des télécommunications et de TIC ;

¹ Notamment le « National Information and Communication Infrastructure (NICI) plan » développé par la Guinée avec le soutien de l'UNECA.

² Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'information de la Guinée

³ Autorité de Réglementation des Postes et Télécommunications de la Guinée (ARPT)

- Valider, pendant cette première mission d'évaluation, l'analyse préliminaire du cadre juridique national des télécommunications et des TIC de la Guinée sur la base de la fiche d'impact juridique en conseillant les Autorités nationales sur les meilleurs choix à opérer lorsque cela est nécessaire ;
- Présenter et discuter avec les Autorités nationales la conformité des avant-projets de lois et de textes réglementaires nécessaires à la mise à jour de législation et de la réglementation nationales avec les autres parties du droit national (droit privé, droit de la concurrence, droit pénal, droit administratif, etc.) lors de l'atelier de validation et d'adoption et adapter l'avis de conformité en prenant en compte les suggestions qui pourront contribuer à améliorer et accélérer la transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et les Directives CEDEAO et UEMOA en Guinée;
- Animer, en alternance avec l'expert international en affaires réglementaires de télécommunications et des TIC, un atelier de formation destiné, en particulier, aux personnels des institutions et organisations représentées au sein du CNTT mais aussi aux représentants de la société civile impliqués dans le développement du secteur des télécommunications et des TIC, sur les sujets réglementaires sélectionnés parmi ceux couverts par le cadre juridique mis à jour.

Prestations concrètes :

- Rapport de mission comprenant l'évaluation du cadre juridique national des télécommunications et des TIC et les résultats des entrevues sur place ;
- Fiche d'impact juridique comprenant un avis sur le principe du texte, un tableau comparatif des dispositions communautaires et nationales, une courte note de droit comparé, une liste des difficultés que pourrait soulever la transposition en droit national des dispositions des textes communautaires.
- Un avis de conformité identifiant les nouvelles dispositions ainsi que celles abrogées comprises dans la mise à jour du cadre juridique des télécommunications et des TIC et leurs liens ainsi que leurs conformités avec les autres parties du droit national. Dans le cas où certaines de ces dispositions appelleraient des aménagements dans d'autres parties du droit, ces derniers seront explicités, justifiés et accompagnés de recommandations.
- Supports de formation comprenant un document de référence, une présentation sous forme de diapositives, une ou plusieurs études de cas sur base de documents pratiques avec mise en situation et un questionnaire à choix multiples portant sur au moins deux des sujets suivants, à l'exception de ceux traités par le consultant international : statuts de l'organe de régulation, octroi de licences et autorisations, service et accès universels, gestion des ressources rares telles que les fréquences et la numérotation, interconnexion et cyber-sécurité;
- Listes des participants aux ateliers de validation et de formation ;
- Rapport final comprenant l'intégralité des textes législatifs et réglementaires amendés, abrogés et créés tels qu'adoptés par le CNTT ;
- Ces prestations doivent être remises sous forme électronique et papier.

Page 3/3

Langues: Excellente maîtrise du français.

Qualifications et expérience:

Expert principal

1. Formation universitaire supérieure (4 à 5 ans après les études secondaires) en droit (doctorat de préférence) avec une connaissance approfondie du secteur des télécommunications et des TIC notamment en Afrique de l'Ouest ainsi que des textes communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA relatifs aux télécommunications et aux TIC.

2. Au moins 10 ans d'expérience dans les domaines mentionnés plus haut avec de préférence des travaux académiques ou professionnels publiés sur au moins un des sujets réglementaires suivants : statuts de l'organe de régulation, octroi de licences et autorisations, service et accès universels, gestion des ressources rares telles que les fréquences et la numérotation, interconnexion et cyber-sécurité.

EMOLUMENTS:

Salaires de Base

<i>Contrat d'engagement spécial</i>	par jour civil	US\$	} +Indemnité journalière de subsistance
<i>Courte durée</i>	par an	US\$	
<i>Durée moyenne (avec charges fam.)</i>	par an	US\$	+US\$
<i>Durée moyenne (sans charges fam.)</i>	par an	US\$	+US\$

{Indemnité de poste

La rémunération offerte ne pourra pas être supérieure à celle annoncée. L'indemnité de poste et l'indemnité journalière de subsistance dépendent du lieu d'affectation et sont soumises à des variations. Pour de plus amples informations, se référer aux conditions d'emploi du personnel des projets d'assistance technique de l'UIT.

Prière d'adresser toutes les candidatures avec indication du numéro de poste, par courrier électronique à l'adresse suivante : hipssa@itu.int, à :

Monsieur le Directeur, Bureau de Développement des Télécommunications, Place des Nations, CH-1211 GENEVE 20, SUISSE